# Taxe GAFA : « Le vieux réflexe de la taxe est dépassé, il est même inefficace et naïf. »

# Le Monde du 31 janvier

Face à la logique économique des entreprises numériques, il faut instaurer un droit de propriété individuel sur ses données personnelles, y compris celui de les vendre, préconise l’économiste Maxime Sbaihi, dans une tribune au « Monde ».

**Tribune.** Quand une idée brillante provoque un silence embarrassé autour de la table, c’est que l’idée n’est peut-être pas si brillante que ça. L’accueil froid des partenaires européens à sa proposition de « taxe GAFA » aurait dû faire réfléchir la France quant au bien-fondé de cette idée. Le gouvernement a pourtant décidé de s’imposer sa propre version au niveau national avec un [projet de loi en préparation et qui sera présenté en conseil des ministres d’ici à la fin février](https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/01/20/bruno-le-maire-annonce-qu-un-projet-de-loi-pour-taxer-les-gafa-sera-presente-en-fevrier_5411743_3234.html), soumis à la représentation nationale dans la foulée. Seul le Royaume-Uni s’y est osé, mais en temporisant jusqu’à 2020. L’Espagne et l’Autriche y réfléchissent encore.

Cette chevauchée solitaire française interroge à plusieurs égards. Comment s’enorgueillir d’une nouvelle taxe dans le pays qui vit sous la pression fiscale la plus élevée d’Europe ? Pourquoi faire une exception en ciblant le chiffre d’affaires plutôt que le bénéfice ? Pourquoi prendre de vitessel’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui est justement en train de réfléchir à la refonte multilatérale de l’imposition des grands groupes internationaux, et vient d’annoncer un accord politique entre 127 pays sur une refonte de la taxation du secteur numérique ? Pourquoi faire fi des conventions bilatérales régissant la fiscalité entre deux pays ? Autant de questions qui ont refroidi nos voisins allemands. On les comprend.

Au Forum économique mondial de Davos (Suisse), la chancelière Angela Merkel s’est ouvertement interrogée sur la toute-puissance de l’économie numérique. Et elle a visé dans le mille en posant la question qui résume à elle seule le cœur du problème : « A qui appartiennent ces données ? ». Les plates-formes numériques, notamment Google et Facebook, sont un aspirateur de données personnelles qu’elles recyclent en profils revendus à prix d’or aux publicitaires. A elles deux, Google et Facebook ont touché, en 2017, un cinquième de toutes les dépenses de publicité mondiales, tous supports confondus. Une manne qui attire la convoitise de l’Etat français, tenté de taxer directement les revenus publicitaires du numérique.

## L’économie numérique profite d’un vide juridique

Les plates-formes aspirent nos données, les publicitaires les rentabilisent, et l’Etat prélève au passage : tout le monde est gagnant… sauf l’utilisateur. Il est le dindon de la farce de cette juteuse chaîne de valeur. Derrière l’illusion de la gratuité, c’est avec ses données personnelles qu’il paye en réalité les services utilisés. Producteur de la matière première, il n’en voit ni le bénéfice ni la destination.

Une étude a révélé, après analyse d’un tiers des applications disponibles dans le Play Store de Google, que l’application médiane partageait les données de ses utilisateurs avec une dizaine de tierce parties (*[Third Party Tracking in the Mobile Ecosystem](https://arxiv.org/pdf/1804.03603.pdf)*, Reuben Binns, Ulrik Lyngs, Max Van Kleek, Jun Zhao, Timothy Libert et Nigel Shadbolt, université d’Oxford, octobre 2018). Dans un cas sur cinq, ce sont plus de vingt acteurs extérieurs qui en profitent, obscurs inconnus penchés au-dessus de nos épaules.

Comme l’explique la professeure de Harvard Shoshana Zuboff dans son nouveau livre, The Age of Capitalism Surveillance, l’économie numérique ne fait pas que chambouler nos vies, elle profite également d’un vide juridique pour utiliser nos biais cognitifs à des fins commerciales. Et elle le fait à grande échelle. Face à cette nouvelle logique économique, le vieux réflexe de la taxe est dépassé. Il est même inefficace et naïf.

A nouvelle économie, nouvelle régulation. La révolution industrielle a accouché du droit de propriété intellectuelle, la révolution numérique doit voir l’instauration d’un droit de propriété privée sur les données personnelles.

Inspiré des travaux du chercheur américain Jaron Lanier, il s’agit de rendre l’individu juridiquement propriétaire de ses données personnelles. Lui seul pourra ainsi décider, au cas par cas et par consentement libre et éclairé, s’il veut les donner, les vendre ou les conserver, en échange d’un service respectivement gratuit, rémunérateur ou payant.

## Parachever le RGPD

Le [Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD)](https://www.lemonde.fr/pixels/article/2018/05/08/rgpd-ce-qui-change-pour-les-particuliers_5295808_4408996.html), entré en vigueur en mai 2018 dans l’Union européenne (UE), a déjà permis de créer des droits nouveaux pour l’utilisateur. Malheureusement, la vérification obligatoire de son consentement en est réduite à un clic machinal sur un pop-up intempestif en bas de page. Tout consentement reste illusoire sans véritable responsabilisation.

Il est grand temps de parachever la logique du RGPD en rendant le pouvoir et l’argent au producteur de données. C’est le meilleur moyen de rééquilibrer le rapport de force entre plates-formes et utilisateurs. C’est aussi la garantie d’une plus juste répartition de la valeur créée tout au long de la chaîne numérique. Avec ce nouveau cadre juridique, la puissance publique pourra même, si elle souhaite absolument assouvir ses désirs de taxation, soumettre ces transactions à la TVA !

Plutôt que de proposer une énième matraque fiscale, la France devrait saisir cette occasion pour innover en matière de régulation. Quant à l’Europe, elle a tout à gagner à proposer un nouveau modèle au reste du monde plutôt qu’être reléguée au rôle ingrat de taxer des nouveaux champions mondiaux qu’elle est incapable de faire émerger sur son propre marché. La propriété privée des données personnelles est une formidable opportunité pour prouver à ses citoyens l’utilité et la force de la souveraineté de l’UE. Pour être à la hauteur des enjeux, plutôt qu’à la traîne des défis.

**Maxime Sbaihi** (Economiste et directeur général du cercle de réflexion Génération libre)